

Les déplacements domicile-travail dans le Gard dominés par le poids de Nîmes

Sophie AUDRIC - INSEE

Les déplacements des salariés dans le Gard entre leur domicile et leur lieu de travail se font essentiellement vers Nîmes, principal pôle d'attraction du département.

Dans le Gard, 94 000 salariés se déplacent pour aller travailler hors de leur commune de résidence, soit presque deux salariés sur trois. Les navettes entre le domicile et le lieu de travail se font autant depuis le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, que depuis le département voisin de l'Hérault, essentiellement Montpellier.

Parmi ces 94 000 salariés, 37 000 vont travailler dans l'aire urbaine de Nîmes, soit quatre sur dix. 15 000 salariés se rendent dans celle d'Alès et 3 400 dans celle de Bagnols-sur-Cèze.

Nîmes : principal pôle d'attraction du Gard

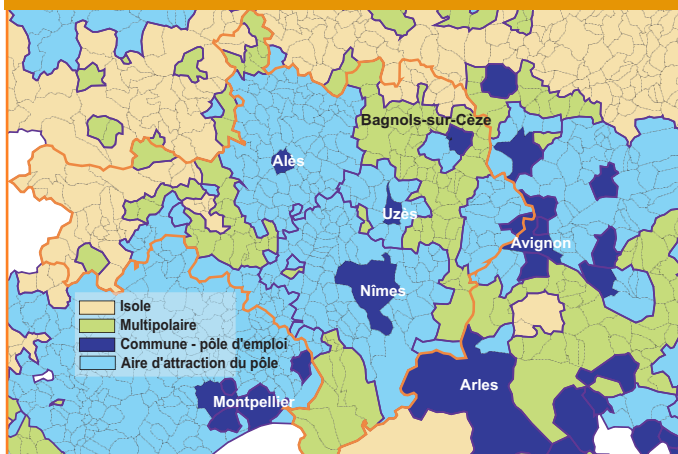
Les déplacements des salariés dans le Gard entre leur domicile et leur lieu de travail se font essentiellement vers Nîmes, principal pôle d'attraction du département.

Quatre pôles d'attraction dans le Gard : Nîmes, Alès, Bagnols-sur-Cèze et Uzès

En 2004, environ 152 000 salariés travaillaient dans le Gard, principalement dans les pôles d'emploi de Nîmes, Alès, Bagnols-sur-Cèze et Uzès où le nombre de salariés variait entre 54 000 et 3 700 personnes. Ces quatre communes attirent chaque jour un nombre important de salariés résidant dans les communes avoisinantes. Les communes dont au moins un tiers des salariés va travailler dans l'un des quatre pôles d'emploi sont dites «communes satellites», elles constituent l'aire d'attraction du pôle.

Les aires d'attraction des communes de Nîmes, d'Alès et d'Uzès se juxtaposent, formant ainsi un territoire continu de communes dépendantes d'un pôle d'attraction en termes d'emploi. La commune de Nîmes étend ainsi son

Les aires d'attraction des pôles d'emploi du Gard



Sources : Insee, DADS 2004

© IGN - INSEE 2007

Champ : salariés travaillant dans le Gard ou dans ses départements limitrophes

Lecture : les grandes communes sont définies comme pôle d'emploi quand elles recouvrent au moins 3 500 emplois salariés et les communes satellites qui forment leur aire d'attraction sont définies à partir de leur lien en attractivité avec le pôle, supérieur à 30 %. Le lien en attractivité est le nombre de salariés allant de la commune satellite au pôle rapporté au nombre total de salariés habitant la commune satellite. Le contour orange délimite le département du Gard et les contours violets délimitent les différentes aires d'attraction.

aire d'attraction de Saint-Gilles au sud à Saint-Maurice-de-Cazeville au nord et de Congénies à l'ouest à Jonquières-Saint-Vincent à l'est. Dans la commune de Nîmes, les emplois sont plus souvent qu'ailleurs des

emplois du tertiaire. Ce qui n'est pas le cas de la commune d'Alès, où l'activité industrielle est mieux représentée qu'ailleurs, notamment avec la présence de fabricants de matériel. L'aire d'attraction d'Alès est vaste, en regard du nombre d'emplois qu'elle propose, 14 000 en 2004. Environ 80 communes dépendent ainsi d'Alès en termes d'emploi, dont 2 communes appartenant à la Lozère et à l'Ardèche, chiffre comparable à celui de Nîmes.

Uzès est un pôle d'emploi intermédiaire. Son aire d'attraction s'étend sur une quinzaine de communes, dont les habitants vont pour partie travailler à Uzès, notamment pour la société Haribo.

Par contre, seules deux communes, Sabran et Tresques, appartiennent à l'aire d'attraction de Bagnols-sur-Cèze, qui possède de nombreuses sociétés d'ingénierie.

La prépondérance de la commune de Nîmes au sein de son aire urbaine

Le poids de la commune de Nîmes au sein de son aire urbaine est très élevé : 42 % des salariés de l'aire urbaine nimoise travaillent dans Nîmes même. Marguerittes est la deuxième commune contribuant le plus à l'emploi de cette aire, mais seulement pour 3 % (voir encadré).

Par ailleurs, les communes " dépendantes " (voir encadré) de l'aire urbaine de Nîmes, c'est-à-dire dont au moins 5 % des salariés travaillent dans cette aire, sont présentes dans tout le Gard et même au delà, vers Lunel. Ce taux de dépendance est supérieur à 80 % pour les communes de Caveirac, Nîmes, Rodilhan et Marguerittes. La zone des communes dépendantes semblerait s'étendre au nord de l'aire urbaine, vers Brignon ou Saint-Chaptes.

Communes dont le nombre de salariés travaillant dans l'aire urbaine de Nîmes contribue à au moins 3 % de l'emploi de cette zone

Commune de résidence	Nombre de salariés de cette commune travaillant dans l'aire urbaine de Nîmes	Contribution à l'emploi de l'aire urbaine de Nîmes (en %)
Nîmes	27 350	41,9
Marguerittes	1 993	3,1

Champ : salariés travaillant dans le Gard ou dans ses départements limitrophes

Source : Insee, DADS 2004

Lecture : 41,9 % des salariés travaillant dans l'aire urbaine de Nîmes ont leur emploi dans la commune de Nîmes

Encadré : champ, sources et méthode

Le champ et les sources :

Les données utilisées dans cette étude sont issues des fichiers des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) de 2004. La DADS est un document administratif que doit remplir tout employeur des secteurs privé et semi-public ayant rémunéré au moins un salarié au cours de l'année. Ce document mentionne le lieu de résidence du salarié et l'adresse de son établissement de travail.

L'étude porte sur l'ensemble des salariés du privé, du semi-public, ainsi que des fonctions publiques territoriale et hospitalière. Elle exclut les non-salariés et les agents de l'État qui ne font pas l'objet d'une déclaration.

Les distances routières et temps de trajet :

l'INRA (unité mixte de recherche INRA-ENESAD intitulée " Centre d'économie et sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux " - CESAER) a fourni le distancier utilisé pour le calcul des distances routières et temps de trajet (en heure pleine et en heure creuse) entre communes, dans le cadre d'une convention avec l'Insee.

Ce distancier utilise la base de données routière " Route 500 " de l'IGN. La modélisation des vitesses, permettant de passer des distances routières aux temps de trajet a été réalisée en collaboration avec le CERTU. Elle prend en compte la nature de la zone (degré d'urbanisation), le type de voie (autoroute, 2*2 voies,...), la déclivité.

L'aire d'attraction des pôles d'emploi :

Les communes sont considérées ici comme pôles d'emploi quand elles regroupent au moins 3500 emplois. Une commune est considérée comme une commune satellite d'un pôle d'attraction quand au moins 30 % des salariés de cette commune quittent leur commune de résidence pour travailler dans ce pôle. Les communes satellites d'un pôle forment l'aire d'attraction de ce pôle.

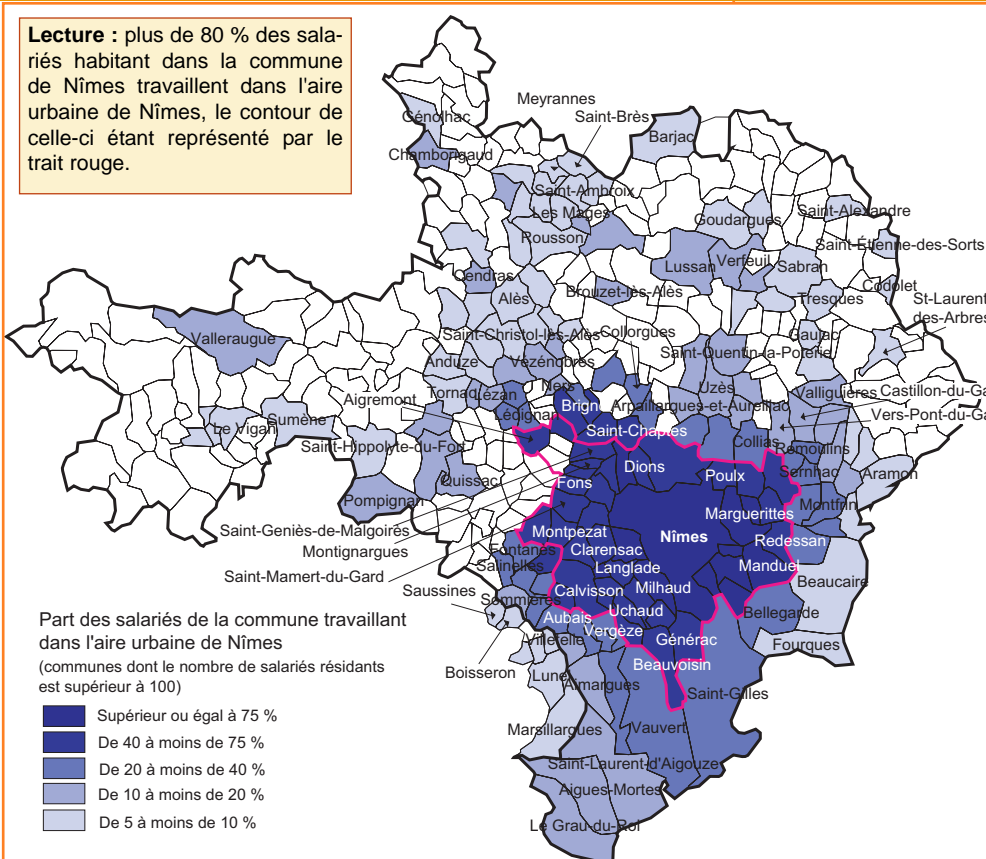
Indicateurs d'aire d'influence d'une zone :

1 - La contribution à l'emploi de la zone : une commune est considérée comme contribuant à l'emploi de la zone quand les salariés de la commune représentent plus de 3 % des salariés de cette zone.

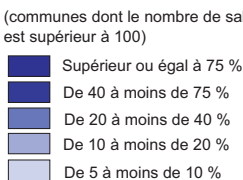
2 - La dépendance : une commune est considérée comme dépendante de la zone quand au moins 5 % des salariés de la commune travaillent dans cette zone. Il est à noter que l'un des critères pour appartenir à une aire urbaine est un taux de dépendance supérieur à 40 %.

Communes dépendantes de l'aire urbaine de Nîmes

Lecture : plus de 80 % des salariés habitant dans la commune de Nîmes travaillent dans l'aire urbaine de Nîmes, le contour de celle-ci étant représenté par le trait rouge.



Part des salariés de la commune travaillant dans l'aire urbaine de Nîmes (communes dont le nombre de salariés résidents est supérieur à 100)



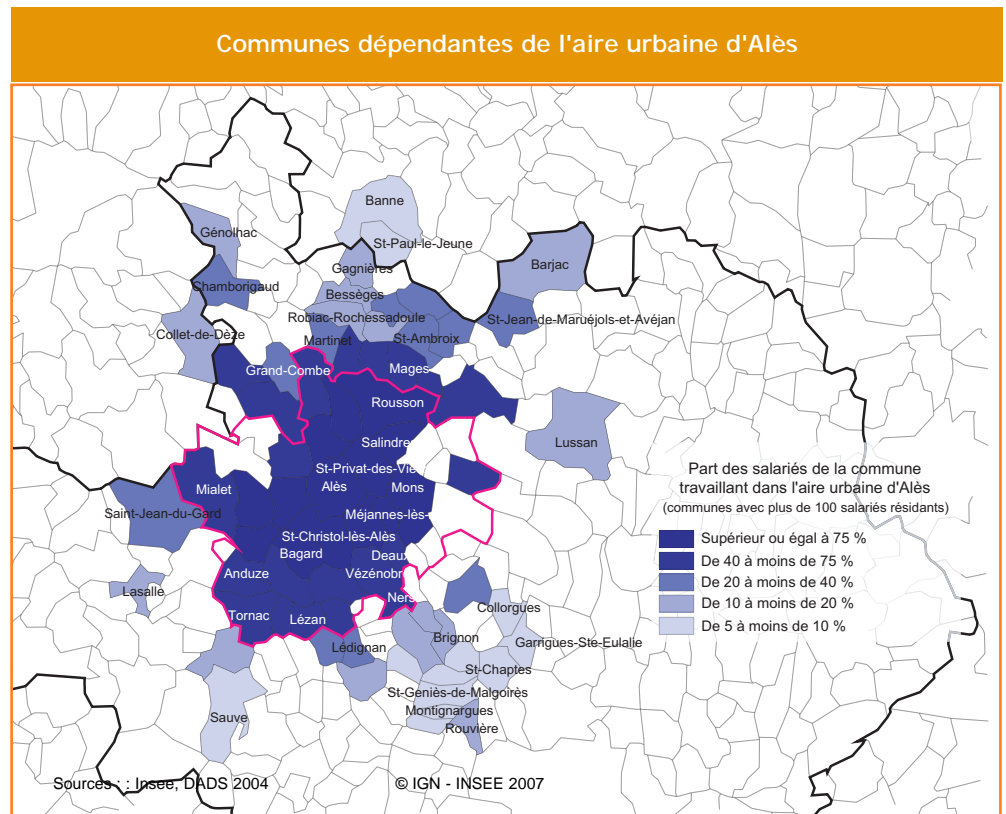
Sources : Insee, DADS 2004

© IGN - INSEE 2007

Alès étend son influence au nord

Les communes qui contribuent à l'emploi de l'aire urbaine d'Alès (Alès, Saint-Christol-lès-Alès, Saint-Privat-des-Vieux ...) sont plus nombreuses que dans le cas de Nîmes. En contrepartie, le poids de la commune d'Alès est plus faible, seulement 31 % des emplois salariés de l'aire.

L'influence de l'aire urbaine d'Alès est particulièrement marquée dans les communes de Saint-Julien-les-Rosiers, Alès, Salindres, Saint-Christol-lès-Alès, Monteils et Mons où le taux de dépendance dépasse 80 %. Cette zone d'influence s'étendrait au nord, vers le Grand-Combe et les Mages.



Communes dont le nombre de salariés travaillant dans l'aire urbaine d'Alès contribue à au moins 3 % de l'emploi de cette zone

Commune de résidence	Nombre de salariés de cette commune travaillant dans l'aire urbaine d'Alès	Contribution à l'emploi de l'aire urbaine d'Alès (en %)
Alès	7 191	31,3
Saint-Christol-lès-Alès	1 221	5,3
Saint-Privat-des-Vieux	960	4,2
Salindres	880	3,8
Saint-Martin-de-Valgalgues	830	3,6
Saint-Hilaire-de-Brethmas	826	3,6
Rousson	787	3,4

Source : Insee, DADS 2004

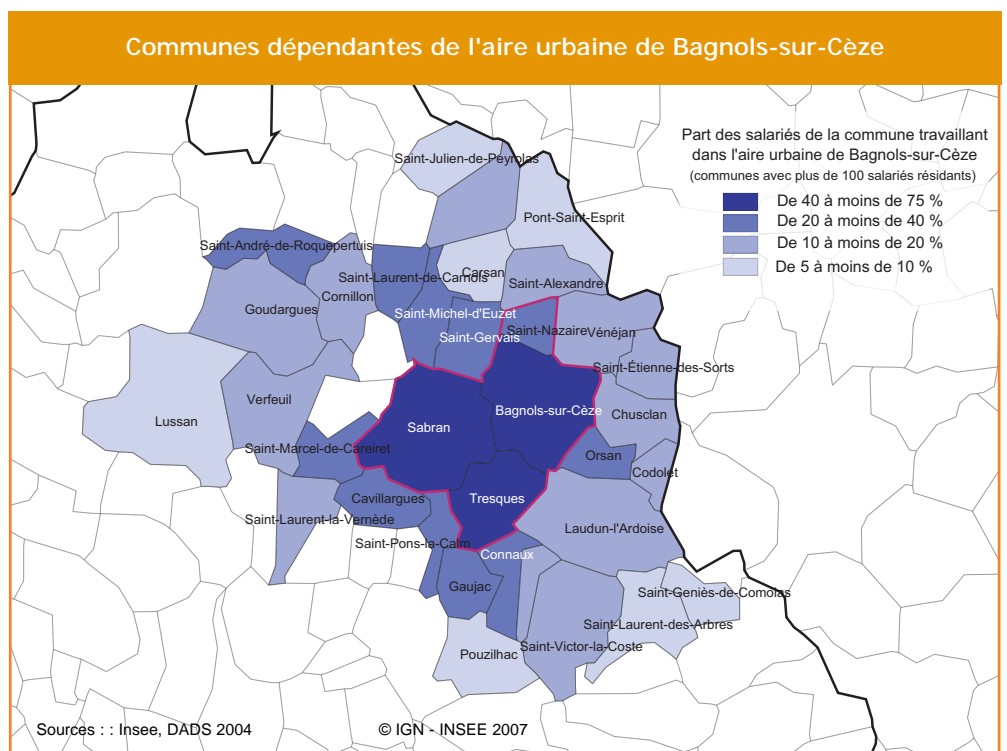
Communes dont le nombre de salariés travaillant dans l'aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze contribue à au moins 3% de l'emploi de cette zone

Commune de résidence	Nombre de salariés de cette commune travaillant dans l'aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze	Contribution à l'emploi de l'aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze (en %)
Bagnols-sur-Cèze	2 375	40,9
Pont-Saint-Esprit	243	4,2
Laudun	207	3,6
Tresques	190	3,3

Sources : Insee, DADS 2004

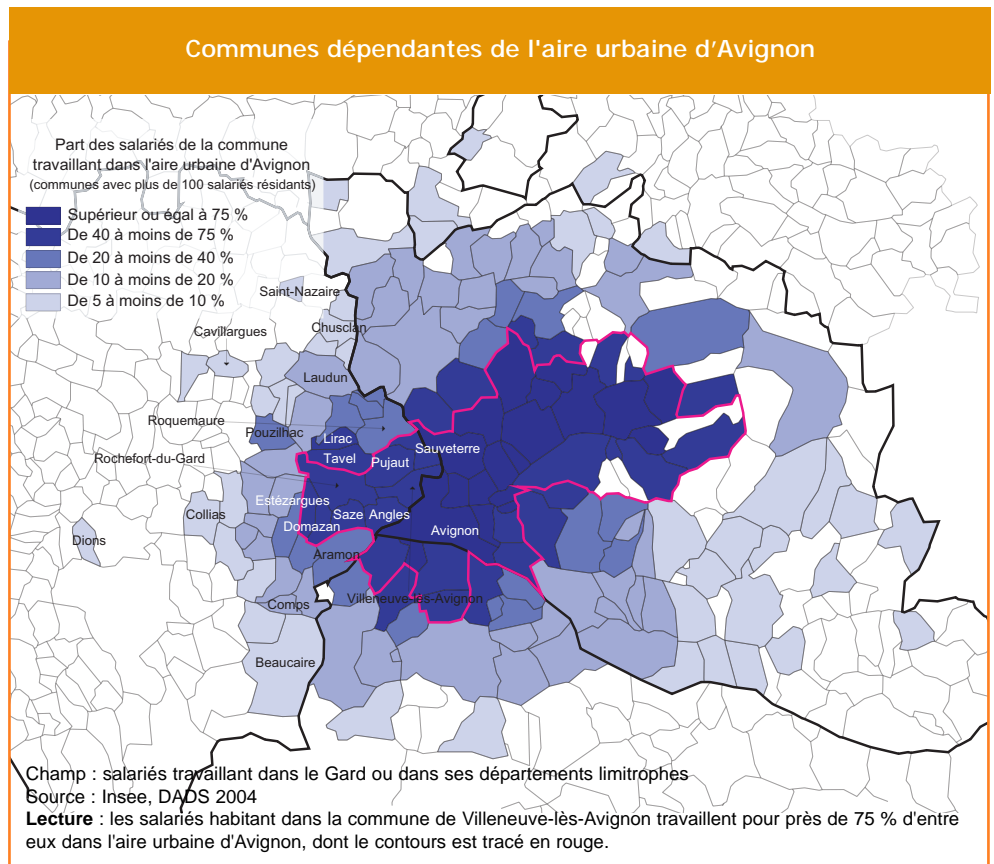
Peu de communes dépendantes de Bagnols-sur-Cèze

La zone de dépendance de l'aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze est limitée. Seules trois communes dépendent pour plus de 40 % des salariés de cette aire : Bagnols-sur-Cèze (49 %), Sabran et Tresques. Les salariés de Saint-Nazaire ne sont désormais plus que 31 % à travailler dans cette aire urbaine.



L'Est du Gard sous l'influence d'Avignon

A l'extérieur du Gard, l'aire d'attraction d'Avignon déborde largement sur les communes de l'est du département. Ainsi, près des trois-quarts des salariés de Villeneuve-lès-Avignon, Saze, Les Angles et Rochefort-du-Gard travaillent dans l'aire urbaine d'Avignon. Le tissu économique de ces quatre communes est plutôt orienté vers l'économie résidentielle. Environ 2 600 salariés quittent leur domicile à Villeneuve-lès-Avignon pour travailler à Avignon ou aux alentours. L'attractivité de l'aire urbaine d'Avignon vis-à-vis des communes du Gard se serait étendue ces dernières années, englobant les communes de Tavel et Lirac dont le taux de dépendance est maintenant supérieur à 40 %.



A l'ouest, beaucoup de déplacements entre Nîmes et Montpellier

Montpellier étend son influence à l'ouest du Gard vers Saint-Martial, Pompignan, Fontanès ou Aubais. Mais l'échange de salariés le plus important entre l'Hérault et le Gard est celui observé entre les communes de Montpellier et de Nîmes, environ 750 personnes dans les deux sens.

Définition des zonages

Aire urbaine :

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Pôle urbain :

Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Couronne périurbaine :

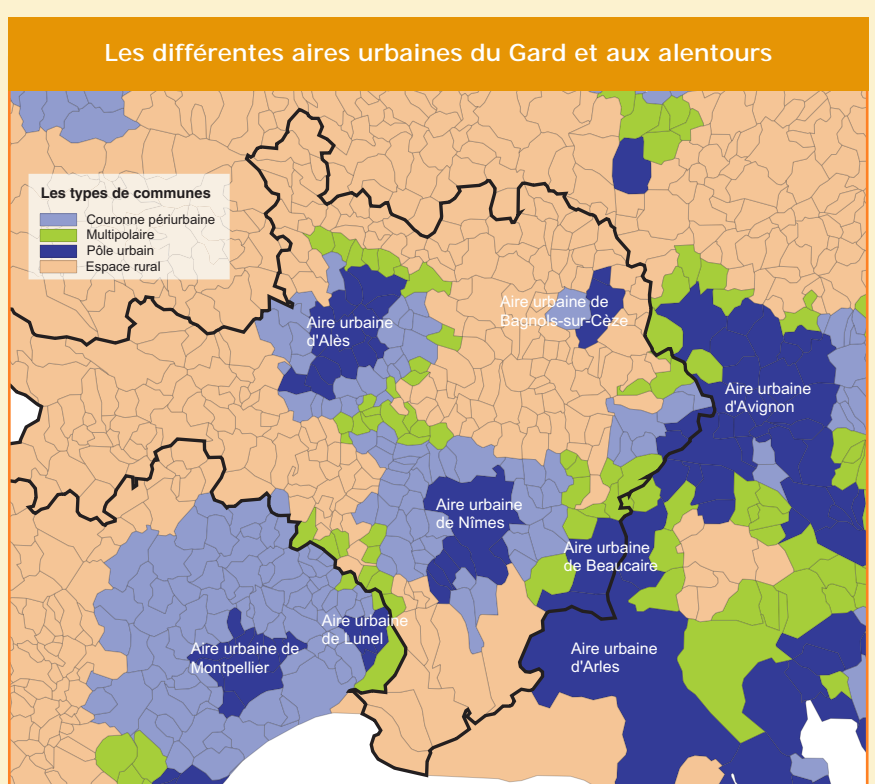
La couronne périurbaine recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

Communes multipolaires :

Communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Espace rural :

L'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées). Cet espace est très vaste, il représente 70 % de la superficie totale et les deux tiers des communes.



Dans le Gard, 94 000 salariés ne travaillent pas là où ils vivent

Dans le Gard, 94 000 salariés se déplacent pour aller travailler hors de leur commune de résidence soit presque deux salariés sur trois. Les navettes entre le domicile et le lieu de travail dans le Gard se font autant depuis le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, que depuis le département voisin de l'Hérault, essentiellement Montpellier.

62 % des salariés du Gard travaillent hors de leur commune de résidence

En 2004, 94 000 salariés du Gard quittent leur commune pour aller travailler. Ces "navetteurs" représentent 62 % des salariés travaillant dans le Gard. 77 000 d'entre eux habitent dans une autre commune du Gard, les 17 000 autres habitant hors du département.

Les 77 000 salariés habitant une commune du Gard et travaillant dans une autre commune du département sont majoritairement des hommes, ayant entre 25 et 49 ans. Ils sont le plus souvent employés : c'est le cas de 37 % d'entre eux. Cette proportion n'est que de 28 % pour l'ensemble des salariés du Gard.

Salariés se déplaçant pour aller travailler, dits "navetteurs" : où vont-ils et d'où viennent-ils ?

	Habitent dans le Gard	N'habitent pas dans le Gard	Total
Travaillent dans le Gard	77 000	17 000	94 000
Ne travaillent pas dans le Gard	35 000	-	-
Total	112 000	-	-

Champ : ensemble des salariés quittant leur commune de résidence pour travailler
Sources : Insee, DADS 2004

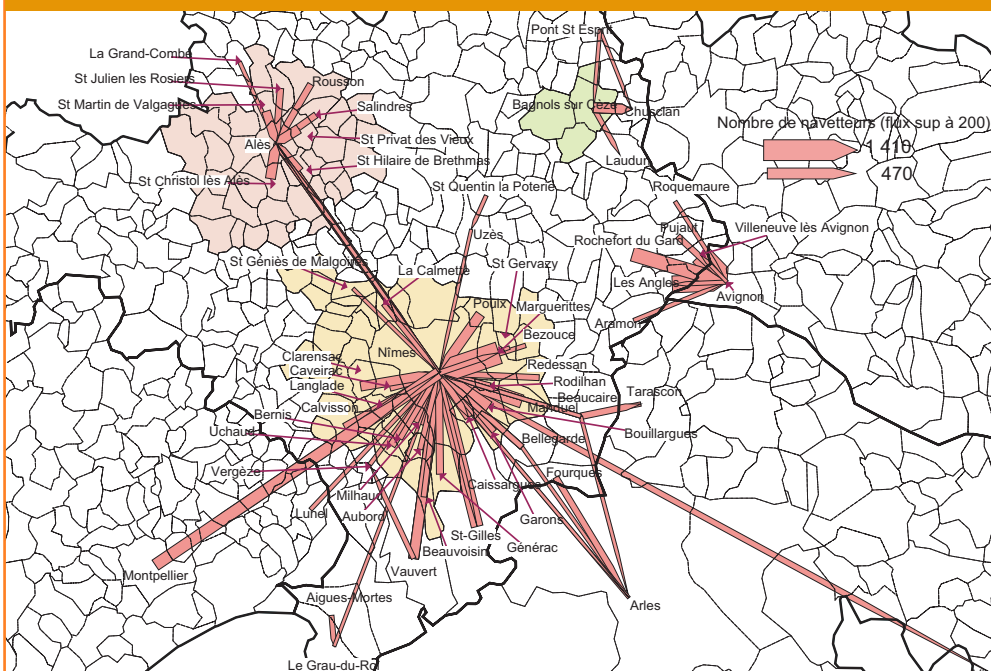
Répartition par caractéristiques socio-professionnelles des salariés travaillant dans le Gard

Unité : en %

	Ensemble des salariés	Salariés navetteurs		
		Ensemble des navetteurs	habitant dans le Gard	habitant hors du Gard
Part des femmes	46,5	43,5	45,7	33,5
Catégorie socio-professionnelle :				
Ouvriers	38,8	29,9	30,5	27,4
Employés	27,7	33,8	36,6	20,8
Professions intermédiaires	22,9	25,3	23,8	31,9
Cadres	9,9	10,4	8,5	19,1
Chefs d'entreprise	0,7	0,6	0,6	0,8
Age du salarié :				
15-24 ans	11,3	11	11	10,9
25-49 ans	66,2	68,3	68,1	69,5
50-70 ans	22,6	20,7	20,9	19,6

Champ : ensemble des salariés du privé et du semi-public travaillant dans le Gard
Sources : Insee, DADS 2004

Les principaux flux de navetteurs du Gard



Champ : salariés, habitant ou travaillant dans le Gard, qui quittent leur commune de résidence pour travailler
Source : Insee, DADS 2004
Lecture : les flèches sont proportionnelles au nombre de navetteurs entre deux communes. Elles ne sont représentées que pour les flux supérieurs à 200 salariés.

112 000 salariés résidant dans le Gard quittent leur commune pour aller travailler

Sur les 171 000 salariés habitant dans le Gard, 112 000 quittent leur commune de résidence pour aller travailler, soit les deux tiers d'entre eux : 45 % travaillent dans une autre commune du Gard (Caisargues, Marguerites) et 21 % à l'extérieur du Gard (Hérault, Bouches-du-Rhône).

Les salariés habitant dans la commune de Nîmes sont proportionnellement les moins nombreux à faire la navette (25 %).

Le profil sociodémographique des navetteurs résidant dans le Gard est comparable à celui des navetteurs y travaillant.

6 700 salariés travaillant dans le Gard habitent en Provence-Alpes-Côte d'Azur

En 2004, 17 000 salariés travaillent dans le Gard sans y habiter, ces salariés résident le plus souvent en Provence-Alpes-Côte d'Azur (6 700 personnes). L'importance des navettes avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'explique à la fois géographiquement, le Gard étant à la frontière de cette région, et culturellement de par son appartenance à la Provence. Ces salariés habitent principalement dans le Vaucluse (Avignon et Orange) et dans les Bouches-du-Rhône (Arles et Tarascon).

Les déplacements domicile-travail sont également nombreux entre le Gard et les autres départements du Languedoc-Roussillon : 6 500 navettes, dont 6 000 dans le seul département de l'Hérault. Montpellier et Lunel sont les principales communes d'habitation des salariés venant travailler dans le Gard, leur nombre s'élevant respectivement à 1 400 et 850 personnes.

Ces salariés venant de l'extérieur pour aller travailler dans le Gard sont principalement des hommes : les deux tiers d'entre eux, contre un peu plus de la moitié de l'ensemble des salariés du département. Plus de la moitié d'entre eux occupent un emploi qualifié (cadre ou profession intermédiaire) alors que seulement le tiers des emplois gardois sont de ce type.

Les salariés du Gard se déplacent principalement pour travailler dans une aire urbaine

Près des deux tiers des salariés travaillant dans le Gard et quittant leur commune de résidence pour aller travailler, ont leur emploi dans une aire urbaine, et plus particulièrement dans un pôle urbain. Ils vont travailler soit dans une aire urbaine gardoise : Nîmes, Alès, Bagnols-sur-Cèze ou Beaucaire, soit dans les communes gardoises des aires urbaines voisines : Arles, Avignon ou Montpellier. Cependant, cette concentration urbaine du travail est moins marquée qu'au niveau national, ou que dans l'Hérault.

Direction des flux de navetteurs			
Lieu de travail	Gard		France métropolitaine en %
	Nombre de navetteurs	en %	
Aire urbaine	59 400	65,1	84,6
<i>dont pôle urbain</i>	<i>51 800</i>	<i>56,8</i>	<i>68,1</i>
Communes multipolaires	3 600	4	2,6
Espace rural	28 200	30,9	12,8
Ensemble du Gard	91 200	100	100

Champ : salariés travaillant dans le Gard et habitant dans le Gard ou dans ses départements limitrophes et dont la commune de résidence est différente de la commune d'habitation
Source : Insee, DADS 2004

Le Gard est, en effet, un département où la composante rurale est importante, ce qui explique que plus de trois navetteurs Gardois sur dix aient leur emploi dans l'espace rural alors qu'en moyenne nationale, cette proportion n'est que de 13 %. Ces salariés du rural travaillent plus souvent qu'ailleurs dans les secteurs agricoles et industriels, notamment dans l'arrondissement du Vigan ou autour de Laudun où se trouvent les sous-traitants de la Cogema.

37 000 salariés vont travailler dans l'aire urbaine de Nîmes

Sur les 94 000 salariés gardois travaillant hors de leur commune de résidence, 37 000 vont dans l'aire urbaine de Nîmes. Cette dernière concentre à elle seule 39 % des navetteurs travaillant dans le Gard. Ces salariés sont moins nombreux à aller travailler dans les aires urbaines d'Alès et de Bagnols-sur-Cèze, respectivement 16 % et 4 % d'entre eux y ayant leur emploi. Plus précisément, c'est la commune de Nîmes qui draine le plus de salariés navetteurs : plus de trois sur dix d'entre eux travaillent à Nîmes contre moins de un sur dix dans la commune d'Alès.



Dans le Gard, quatre salariés sur dix se déplaçant pour aller au travail vont dans l'aire urbaine de Nîmes

94 000 salariés du Gard quittent leur commune pour aller travailler. Parmi eux, 37 000 vont travailler dans l'aire urbaine de Nîmes soit quatre sur dix. 15 000 salariés se rendent dans celle d'Alès et 3 400 dans celle de Bagnols-sur-Cèze.

De nombreux flux du périurbain vers le pôle urbain de Nîmes

La moitié des 37 000 navetteurs de l'aire urbaine nîmoise ne quittent pas l'aire urbaine pour rejoindre leur travail. Il s'agit principalement de flux de la couronne périurbaine vers le pôle urbain de Nîmes. Par exemple, 1400 salariés font la navette entre Marguerittes et Nîmes, flux le plus élevé au sein de cette aire urbaine.

Par ailleurs, un tiers des navetteurs travaillant dans l'aire urbaine de Nîmes habitent dans une commune du Gard extérieure à cette aire, comme Clarensac ou Vauvert, et 8 % d'entre eux dans un autre département du Languedoc-Roussillon, principalement dans l'Hérault. Environ 750 personnes font ainsi le trajet de Montpellier vers Nîmes, pour leur travail.

Navetteurs de l'aire urbaine de Nîmes : plutôt des femmes employées, effectuant de longs trajets

La moitié des navetteurs travaillant dans l'aire urbaine de Nîmes sont des femmes, alors qu'au niveau du département les hommes salariés sont majoritaires. Quatre navetteurs sur dix sont des employés contre le tiers de ceux du Gard, les ouvriers étant en revanche moins bien représentés dans cette aire urbaine.

Globalement les navetteurs de cette zone effectuent des trajets plus longs qu'ailleurs. Ainsi, la moitié d'entre eux mettent plus de trois quart d'heure en voiture pour aller à leur travail quand ils n'habitent pas dans l'aire urbaine nîmoise et plus de 25 minutes quand ils y habitent. L'étalement de l'aire urbaine de Nîmes expliquerait en partie ces temps de trajets élevés.

Quatre navetteurs sur dix dans le Gard travaillent dans l'aire urbaine de Nîmes

Lieu de travail	Nombre de navetteurs	en %
Aire urbaine de Nîmes	36 900	39,3
Aire urbaine d'Alès	15 000	16,0
Aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze	3 400	3,6
Autres	38 700	41,1
Ensemble du Gard	94 000	100

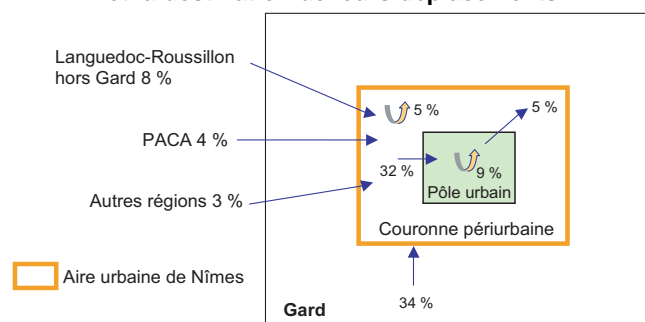
Champ : salariés travaillant dans le Gard et dont la commune de résidence est différente de la commune d'habitation
Source : Insee, DADS 2004

Quatre salariés du Gard sur dix se déplaçant pour aller au travail vont dans l'aire urbaine de Nîmes

Salariés travaillant dans l'aire urbaine de Nîmes :

56 % travaillent dans une commune différente de leur commune d'habitation, soit 37 000 personnes

Répartition des 37 000 personnes selon l'origine et la destination de leurs déplacements



Champ : salariés travaillant dans l'aire urbaine de Nîmes et quittant leur commune de résidence pour le travail
Source : Insee, DADS 2004

Note de lecture : le Gard, la couronne périurbaine et le pôle urbain de Nîmes sont schématisés par les rectangles emboîtés : 8 % des salariés travaillant dans l'aire urbaine de Nîmes viennent des autres départements du Languedoc-Roussillon.

Direction des navettes des salariés travaillant dans l'aire urbaine de Nîmes

Espace de résidence	Espace de travail	Nombre de navetteurs	en %
Languedoc-Roussillon (hors Gard)	Aire urbaine de Nîmes	2 900	8
PACA	Aire urbaine de Nîmes	1 500	4
Autres régions	Aire urbaine de Nîmes	1 000	3
Gard (hors aire urbaine de Nîmes)	Aire urbaine de Nîmes	12 500	34
Aire urbaine de Nîmes	Aire urbaine de Nîmes	19 000	51
<i>dont :</i>			
Couronne périurbaine	Couronne périurbaine	1 800	5
Couronne périurbaine	Pôle urbain	12 000	32
Pôle urbain	Couronne périurbaine	1 800	5
Pôle urbain	Pôle urbain	3 400	9
Total	Aire urbaine de Nîmes	36 900	100

Champ : salariés travaillant dans l'aire urbaine de Nîmes et quittant leur commune de résidence pour le travail
Sources : Insee, DADS 2004

Distance routière des trajets domicile-travail des navetteurs travaillant dans le Gard et ses principales aires urbaines

	Zone de travail				
	Gard	Aire urbaine de Nîmes	Aire urbaine d'Alès	Aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze	
Navetteurs n'habitant pas dans la zone de travail étudiée	Nombre de navetteurs	17 000	18 000	5 000	3 000
	1 ^{er} quartile Q1 (km)	20	22	16	10
	Médiane (km)	36	32	24	16
	3 ^{ème} quartile Q3 (km)	74	50	43	28
	Rapport interquartile Q3/Q1	3,7	2,3	2,7	2,8
Navetteurs habitant dans la zone de travail étudiée	Nombre de navetteurs	77 000	19 000	10 000	400
	1 ^{er} quartile Q1 (km)	7	8	5	7
	Médiane (km)	12	11	7	7
	3 ^{ème} quartile Q3 (km)	20	13	10	11
	Rapport interquartile Q3/Q1	2,9	1,6	2,0	1,6

Champ : salariés travaillant dans le Gard ou dans ses aires urbaines et quittant leur commune de résidence pour le travail

Source : Insee - DADS 2004 et Inra - Distancier intercommunal 500, UMR1041 CESAER, F-21000 Dijon

Lecture : considérons les navetteurs travaillant dans le Gard et n'y habitant pas (première moitié et 1^{ère} colonne du tableau). Le quart de ces navetteurs effectuant les trajets les plus courts parcourent moins de 20 km (1^{er} quartile Q1). La moitié de ces navetteurs effectuant les trajets les plus courts parcourent moins de 36 km (médiane). Le quart de ces navetteurs effectuant les trajets les plus longs parcourent au moins 74 km (3^{ème} quartile Q3).

Le quart des navetteurs effectuant les trajets les plus longs parcourent des distances égales à 3,7 fois celles parcourues par le quart des navetteurs effectuant les trajets les plus courts. Il s'agit du rapport interquartile Q3/Q1 qui mesure la dispersion des navetteurs en terme de distance de leurs trajets.

Temps de trajets domicile-travail en heures pleines des navetteurs travaillant dans le Gard et ses principales aires urbaines

	Zone de travail				
	Gard	Aire urbaine de Nîmes	Aire urbaine d'Alès	Aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze	
Navetteurs n'habitant pas dans la zone de travail étudiée	Nombre de navetteurs	17 000	18 000	5 000	3 000
	1 ^{er} quartile Q1 (mn)	26	35	23	15
	Médiane (mn)	45	45	32	22
	3 ^{ème} quartile Q3 (mn)	84	63	54	37
	Rapport interquartile Q3/Q1	3,2	1,8	2,3	2,5
Navetteurs habitant dans la zone de travail étudiée	Nombre de navetteurs	77 000	19 000	10 000	400
	1 ^{er} quartile Q1 (mn)	13	23	12	12
	Médiane (mn)	23	25	15	12
	3 ^{ème} quartile Q3 (mn)	32	32	18	17
	Rapport interquartile Q3/Q1	2,5	1,4	1,5	1,4

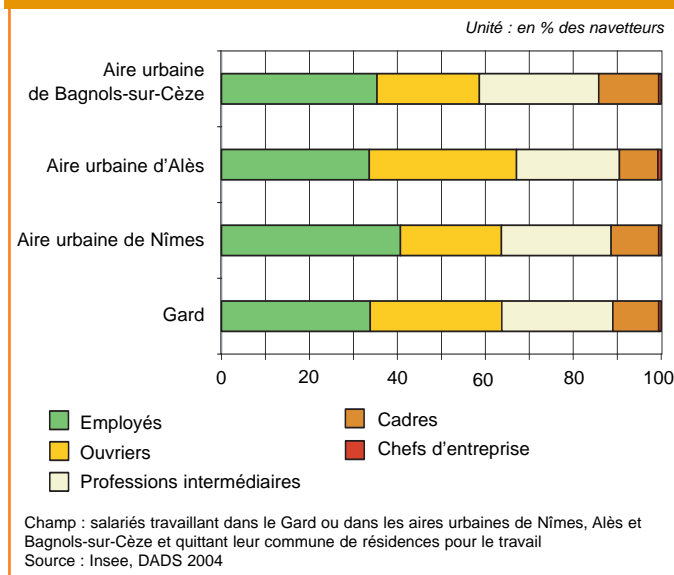
Champ : salariés travaillant dans le Gard ou dans ses aires urbaines et quittant leur commune de résidence pour le travail

Source : Insee - DADS 2004 et Inra - Distancier intercommunal 500, UMR1041 CESAER, F-21000 Dijon

Lecture : considérons les navetteurs travaillant dans le Gard et n'y habitant pas (première moitié et 1^{ère} colonne du tableau). Le quart de ces navetteurs ayant trajets les plus courts mettent moins de 26 mn pour aller à leur travail (1^{er} quartile Q1). La moitié des navetteurs ayant les trajets les plus courts mettent moins de 45 mn pour aller à leur travail (médiane). Le quart des navetteurs ayant les trajets les plus longs mettent au moins 84 mn pour aller à leur travail (3^{ème} quartile Q3).

Le quart des navetteurs ayant les trajets les plus longs ont des temps de trajets égaux à 3,2 fois ceux du quart des navetteurs effectuant les trajets les plus courts. Il s'agit du rapport interquartile Q3/Q1 qui mesure la dispersion des navetteurs en terme de temps de trajets..

Répartition des navetteurs par catégorie socio-professionnelle selon leur zone de travail

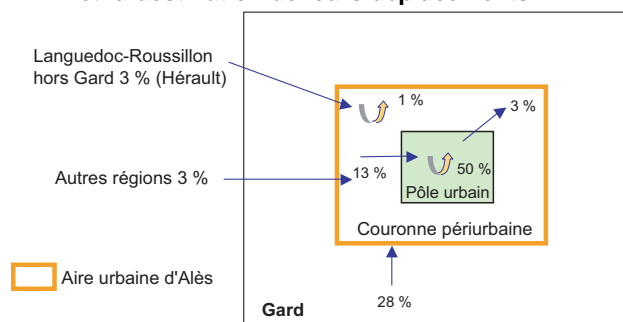


Des navettes concentrées autour du pôle urbain d'Alès

Les deux-tiers des salariés travaillant dans l'aire urbaine d'Alès quittent leur commune de résidence pour aller à leur travail, ce qui représente 15 000 personnes. La moitié d'entre eux habitent et travaillent au sein du pôle urbain d'Alès. Ce pôle est relativement étendu ; il regroupe 14 communes, notamment Saint-Privat-des-Vieux et Saint-Christol-lès-Alès dont le nombre de navettes vers Alès est supérieur à 600. En revanche, peu de salariés travaillant dans cette aire urbaine habitent en dehors du Gard (6 %).

Salariés travaillant dans l'aire urbaine d'Alès : 66 % travaillent dans une commune différente de leur commune d'habitation, soit 15 000 personnes

Répartition des 15 000 personnes selon l'origine et la destination de leurs déplacements



Champ : salariés travaillant dans l'aire urbaine d'Alès et quittant leur commune de résidence pour le travail
Source : Insee, DADS 2004

Note de lecture : le Gard, la couronne périurbaine et le pôle urbain d'Alès sont schématisés par les rectangles emboîtés : 3 % des salariés travaillant dans l'aire urbaine d'Alès viennent des autres départements du Languedoc-Roussillon.

Plus d'ouvriers parmi les navetteurs de l'aire urbaine d'Alès

Les salariés qui se déplacent pour aller travailler dans l'aire urbaine d'Alès sont plus souvent ouvriers ou employés. La part relativement forte d'ouvriers s'explique par l'équipement industriel important de cette zone géographique.

Les navetteurs vivant et travaillant dans l'aire urbaine d'Alès parcourent des distances relativement faibles pour aller travailler, en raison notamment de la forte concentration de ces salariés dans le pôle urbain. Ainsi, la moitié de ces navetteurs ont moins de 7 km à parcourir pour aller à leur travail.

Les navetteurs travaillant dans l'aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze sont peu nombreux à y habiter

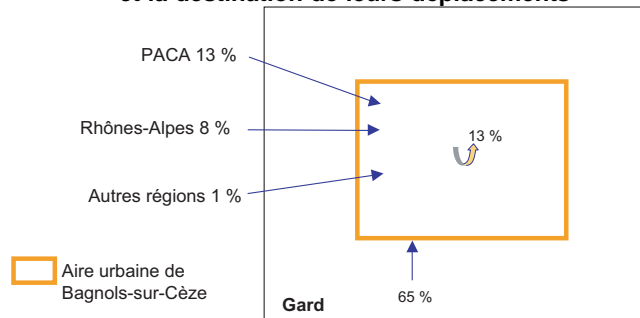
Près des deux-tiers des 3 400 navetteurs travaillant dans l'aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze habitent dans une commune du Gard extérieure à cette aire. Environ 200 salariés quittent ainsi Laudun ou Pont-Saint-Esprit pour travailler à Bagnols-sur-Cèze. De même, près du quart de ces navetteurs habitent en

dehors du Gard, principalement dans le Vaucluse (Avignon et Orange), en raison notamment de la proximité géographique.

Ainsi, peu de salariés effectuent des navettes entre leur domicile et le travail au sein de l'aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze, résultat à relativiser au vu de la taille réduite de cette aire qui comprend seulement 4 communes.

Salariés travaillant dans l'aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze : 59 % travaillent dans une commune différente de leur commune d'habitation, soit 3 400 personnes

Répartition des 3 400 personnes selon l'origine et la destination de leurs déplacements



Champ : salariés travaillant dans l'aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze et quittant leur commune de résidence pour le travail
Source : Insee, DADS 2004

Note de lecture : le Gard et l'aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze sont schématisés par les rectangles emboîtés : 13 % des salariés du Gard habitent et travaillent dans l'aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze.

Aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze : plus de salariés qualifiés parcourant de petites distances

La moitié des navetteurs travaillant dans l'aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze sont des femmes et quatre sur dix d'entre eux sont cadres ou exercent une profession intermédiaire. La forte proportion de salariés qualifiés dans cette zone s'explique en partie par la présence de plusieurs sociétés importantes d'ingénierie à Bagnols-sur-Cèze, dont l'activité est sans doute liée à la Cogema et au CEA, situés dans les communes voisines.

En raison de la faible taille de l'aire urbaine de Bagnols-sur-Cèze, les navetteurs ayant emploi et habitation dans cette zone mettent, pour la moitié d'entre eux, moins de 12 minutes pour aller à leur travail. Les navetteurs ne résidant pas dans l'aire urbaine ont également des trajets domicile-travail peu importants : la moitié d'entre eux ont des temps de trajets inférieurs à 22 minutes.

Pour en savoir plus

- " Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation ", Insee Première n° 1129, mars 2007
- " L'étalement de Montpellier se stabilise ", INSEE Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse n° 5, mai 2004
- Cette publication est également disponible en version électronique sur le site de l'INSEE Languedoc-Roussillon www.insee.fr/lr rubrique publications



www.insee.fr

Directeur de la publication : Henri THERON

INSEE Languedoc-Roussillon — 274, allée Henri II de Montmorency — 34064 Montpellier CEDEX 2

Téléphone : 04 67 15 70 00 — Télécopie : 04 67 15 71 71 — Information du public^(*) : 08 25 88 94 52

Mél : insee-contact@insee.fr

^(*) 0,15 e la minute

Exemplaire non destiné à la vente

ISSN n° 1286-4218

© INSEE 2007